

**STOKVIS NORD AFRIQUE ET SES FILIALES (GROUPE STOKVIS)**  
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES**  
**CONSOLIDES**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la société **STOKVIS NORD AFRIQUE ET SES FILIALES (GROUPE STOKVIS)**, comprenant le bilan au **31 décembre 2019**, ainsi que le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **KMAD 11 081** dont une perte nette de **KMAD 37 775**. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration, le 11 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

**Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes marocaines. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés **Groupe STOKVIS**, cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC le 15 juillet 1999.

Nous portons à votre connaissance que le rapport général sur les comptes sociaux de STOKVIS NORD AFRIQUE S.A fait état de l'information suivante :

Certains titres de participation d'une valeur KMAD 274 464 sont provisionnés dans les comptes de la Société à hauteur de KMAD 124 268. Le management considère que ce niveau de provision est suffisant, eu égard à la valorisation actuelle des participations et des perspectives de développement des sociétés en cause.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 20 avril 2020

### Les Commissaires aux Comptes

El Jerari Audit & Conseil  
El Jerari Audit & Conseil  
1<sup>er</sup>, Rue Oumaima Sayeh  
Quartier Racine - Casablanca  
RC 58735 / Patente 35790787  
IF 105076 / C.I.S.S 7400427  
M. El Jerari  
Associé

Cabinet MY SEBTI



Mohamed Youssef SEBTI

M. Y. SEBTI  
Expert - Comptable  
Allée des Roseaux - Casablanca  
022 39 63 2283 - I.F. N° 403017